

Budget 2026 : les annonces du Premier ministre



© 2025 Les Echos Publishing

Le Premier ministre, François Bayrou, a présenté les grandes lignes du budget pour 2026 avec pour objectif de trouver 43,8 Md€ d'économies pour redresser les comptes publics. Un budget qui demande des efforts à tous les Français tant sur le plan des économies à réaliser pour maîtriser la dette que du travail supplémentaire à fournir pour relancer la production. Voici les principales mesures envisagées.

Une année blanche

En 2026, les pensions de retraite, le barème de l'impôt sur le revenu ainsi que les prestations sociales, sans exceptions, seraient gelés et ne seraient donc pas indexés sur l'inflation. Autrement dit, leurs montants n'augmenteront pas mais seront maintenus à leur niveau de 2025.

En outre, l'abattement de 10 % au titre des « frais professionnels » applicable sur les pensions de retraite pour le calcul de l'impôt sur le revenu serait transformé en un forfait de 2 000 € par personne (et non par foyer fiscal).

Le gouvernement entend également faire la chasse aux niches fiscales inutiles et inefficaces ainsi qu'aux dispositifs arrivant à extinction, sans préciser toutefois les avantages fiscaux concernés.

Enfin, les plus hauts revenus continueraient de payer une contribution de solidarité, laquelle serait complétée par un dispositif de lutte contre l'optimisation abusive du « patrimoine non productif » détenu, notamment, dans les holdings, selon des modalités qui restent à définir.

La suppression de 2 jours fériés

Mesure emblématique, pour relancer la production, deux jours fériés seraient supprimés de façon générale et non optionnelle. Pour l'heure, le lundi de Pâques et le 8 mai ont été suggérés par le Premier ministre. Cette mesure s'accompagnerait du versement par les entreprises à l'État d'une cotisation de solidarité. Une proposition qui sera toutefois soumise à la négociation des partenaires sociaux.

La lutte contre la hausse des arrêts maladie

Autre annonce du Premier ministre, pour lutter contre « l'explosion » des arrêts de travail, dès 2026, les salariés arrêtés pourraient reprendre le travail sans visite médicale obligatoire. Et s'agissant des arrêts longs, l'avis du médecin ou du spécialiste du salarié suffirait, en lieu et place de celui du médecin du travail, hors maladies professionnelles et accidents du travail, pour autoriser la reprise du travail.

Les autres mesures envisagées

Un grand nombre d'autres mesures sont envisagées. Ainsi, la lutte contre la fraude fiscale et sociale serait, une nouvelle fois, renforcée avec le dépôt d'un projet de loi à l'automne afin, notamment, d'améliorer le recouvrement des sommes réclamées.

Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles négociations sur

l'assurance chômage ainsi que sur la modernisation du marché de l'emploi (assouplissement du CDD, rachat de la 5^e semaine de congés payés...) sera proposée aux partenaires sociaux.

Enfin, les sanctions contre les entreprises en cas de retard de paiements seraient durcies avec une pénalité pouvant aller jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires.

Reste à savoir si ces annonces seront entérinées et votées lors des discussions parlementaires qui auront lieu à l'automne prochain et si le gouvernement échappera à une éventuelle censure. À suivre donc...

© 2025 Les Echos Publishing